

Règlement du concours 'World Fair Trade Day 2019'

1. Introduction

Ce concours est organisé par Fairtrade Belgium dans le cadre du World Fair Trade Day (Journée mondiale du commerce équitable) qui a lieu le 11 mai 2019. Ce présent règlement détermine les règles et conditions de participation au concours.

2. Organisation

Partagez la meilleure photo de votre participation à l'action World Fair trade Day 2019 sur les réseaux sociaux (Facebook/Twitter/Instagram) en ajoutant impérativement un hashtag (#) :

- #fairtradeatwork : si vous participez sur le lieu de travail en tant que membre d'une organisation)
- #fairtradeatcampus : si vous participez en tant qu'enseignant/professeur/étudiant avec votre école/université

3. Conditions de participation

Toute personne qui soumet une photo de sa participation à l'action World Fair Trade Day 2019 en utilisant les hashtags mentionnés ci-dessus peut participer au concours en ligne à condition que la participation se fasse à partir du lieu de travail ou d'étude. La participation au concours se fait en publiant une photo qui représente la participation à l'action sur au moins un des réseaux sociaux suivants : Facebook, Twitter, Instagram, et en mentionnant impérativement les hashtags décrits en point 2, et ce, du lundi 6 mai à 09:00 au samedi 11 mai à 23:59. La photo doit être publiée en mode public. Les publications en mode privé (ne pouvant être vues que par des amis/followers) ne peuvent être prises en compte.

Plusieurs publications par école ou par organisation sont possibles.

Ne sont pas admissibles à ce concours :

- Personnes mineures
- Personnes ou organisations ayant leur résidence en dehors de Belgique (résidant à l'étranger)
- Les personnes qui travaillent pour Fairtrade Belgium ou qui ont un lien avec Fairtrade Belgium
- Publications contenant des éléments violents, discriminatoires, extrémistes et immoraux.

4. Déroulement du concours

La participation au concours concerne une production créative, à savoir une photo. Les dix gagnants sont désignés par un jury indépendant, sur base de la question suivante : « Quelle est la plus belle preuve de participation à l'action World Fair Trade Day 2019 ? »

Les participants donnent l'autorisation à l'organisation Fairtrade Belgium de publier gratuitement les productions créatives (photos) et ce, sans aucune restriction sur le site

web de Fairtrade Belgium et sur d'autres canaux en ligne (sur internet) qui sont sous leur responsabilité éditoriale.

Le cas échéant, le participant indemniserà l'organisateur (Fairtrade Belgium) de toute réclamation éventuelle en rapport avec sa contribution créative. Cela signifie que toutes les photos doivent être originales et ne peuvent être créées que par le(s) participant(s). Aucun matériel provenant de tiers et protégé par des droits d'auteur ne peut être traité de quelque manière que ce soit, sans que toutes les autorisations nécessaires n'aient été préalablement accordées par les titulaires de droits. L'organisateur (Fairtrade Belgium) n'est pas obligé de publier et/ou d'utiliser les productions créatives (photos) et peut à tout moment et pour quelque raison que ce soit décider de les supprimer.

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, de suspendre ou de mettre fin au concours – quelle que soit la juridiction - s'il en est contraint pour des raisons légales ou pour des raisons impératives de gestion, sans qu'aucune compensation ou droit à une indemnité ne puisse être réclamée par les participants

Si des modifications sont apportées au règlement, elles seront annoncées sur le site internet www.fairtradebelgium.be

5. Prix

Le lundi 13 mai, le jury sélectionnera les dix gagnants qui seront contactés personnellement par le biais du canal où ils ont posté la photo de leur participation avec le hashtag et, si possible, par l'organisation où ils travaillent ou l'école/l'université où ils sont. Le prix est un colis Fairtrade d'une valeur de 50 euros. Maximum 1 prix par école/organisation. Les prix ne sont ni remboursables ni échangeables en leur contre-valeur en argent.

6. Responsabilité

L'organisateur Fairtrade Belgium n'est pas responsable des dommages matériels, dommages corporels ou accidents qui pourraient survenir suite à la participation à l'action concours et/ou à la réception/consommation du prix. Fairtrade Belgium déclare être assuré pour toute réclamation relevant de sa responsabilité civile. Les participants et les gagnants déclarent être assurés pour tout dommage résultant de leur responsabilité personnelle. Les participants et gagnants déclarent renoncer à toute réclamation à l'encontre de Fairtrade Belgium qui pourrait résulter de tout dommage subi par eux du fait de leur participation au concours et/ou à la réception/consommation du prix.

Lorsque le gagnant est connu, Fairtrade Belgium le contactera et lui demandera de fournir ses coordonnées à l'organisation pour l'attribution du prix. Cela peut également se faire par l'intermédiaire de l'organisation ou de l'école avec laquelle la personne participe au concours.

Fairtrade Belgium n'est pas responsable dans le cas où un gagnant ne peut être joint parce qu'il aurait fourni des coordonnées incorrectes ou incomplètes à l'occasion de sa participation.

En cas d'inaccessibilité, c'est-à-dire d'absence de réponse dans un délai d'une semaine après le premier contact, l'organisation peut nommer un autre gagnant et donc attribuer le prix à un autre participant.

7. Données à caractère personnel

Les coordonnées que l'organisateur collecte sur les participants sont soumises à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Par leur participation, les participants acceptent, s'ils sont sélectionnés en tant que gagnant, que leur nom et photo participante apparaissent sur le site web et les autres canaux en ligne (réseaux sociaux) qui sont sous la responsabilité éditoriale de Fairtrade Belgium.

8. Contrôle de la concurrence et des décisions

L'organisateur doit superviser le bon déroulement du concours. Si toutes les conditions et exigences du règlement ne sont pas remplies ou en cas d'abus, de tromperie ou de « mauvaise foi », l'organisation se réserve le droit d'exclure un participant du concours. Le résultat d'un concours ne peut être contesté.

9. Acceptation du règlement

En participant à ce concours en ligne, le participant accepte le règlement du concours et toutes les décisions prises par l'organisateur en relation avec le concours.

10. Contact

Pour plus de renseignements sur le concours, veuillez contacter deborah@fairtradebelgium.be

Journée mondiale du commerce équitable 2019

Dis-le avec un café équitable

Samedi 11 mai, nous fêtons la journée mondiale du commerce équitable... l'occasion idéale pour partager un bon café équitable et (se) faire plaisir...

Au travail ou à l'unif/école

Votre organisation est inscrite à notre action? Partez à la recherche des autocollants Fairtrade qui se trouvent sûrement près de votre machine à café et montrez que vous tenez autant au bien-être de vos collègues qu'à celui des producteurs du Sud ! Collez le compliment de votre choix sur les tasses de vos collègues, partagez votre photo avec #fairtradeatwork ou fairtradeatschool/atcampus et gagnez peut-être un paquet surprise Fairtrade! Pour lire le règlement du concours, cliquez ici.

Compliments en ligne

Votre organisation ou votre unif/école ne s'est pas inscrite mais vous avez des collègues super sympas à qui vous aimeriez bien offrir un compliment? Pas de soucis, choisissez une photo ci-dessous et cliquez sur l'icône Facebook ou Twitter pour la partager sur le mur de quelqu'un. N'oubliez pas de rajouter un petit commentaire personnalisé!

[\(hier komen de foto's\)](#)

Pourquoi du café Fairtrade?

Offrir un revenu décent aux paysans du Sud est au cœur de la vision de Fairtrade. Parce qu'il y a encore beaucoup trop de producteurs qui doivent se contenter d'un revenu de misère. En choisissant le café Fairtrade au sein de votre organisation, vous agissez et changez réellement les choses. Oui, c'est aussi simple que cela. Grâce à la consommation quotidienne de Fairtrade au travail, les produits issus de l'agriculture durable des coopératives du Sud trouvent un marché dans le Nord et les producteurs reçoivent davantage de prime Fairtrade qu'ils peuvent réinvestir dans leur communauté.

Mur des réseaux social

Si votre organisation ou unif/école s'est inscrite et si vous avez publié une photo avec le hashtag #fairtradeatwork ou #fairtradeatschool (ou atcampus??), vous verrez cette dernière dans l'heure qui suit sur le mur ci-dessous!

[\(hier komt de wall\)](#)

En savoir plus (liens)

Café Fairtrade

Fairtrade @Work

Zoom sur le café